



Monsieur Olivier Véran  
Ministre des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**CELINE BRULIN**

SENATRICE  
DE SEINE-MARITIME

CONSEILLERE REGIONALE  
DE NORMANDIE

**Objet : Ouverture de registres de morbidités en Seine-Maritime.**

Rouen, le 30 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Les habitants de Seine-Maritime sont toujours dans l'attente que soient ouverts des registres de morbidité suite à l'incendie de l'usine LUBRIZOL à Rouen (76 000) intervenue le 26 septembre 2019.

Cette catastrophe industrielle majeure et les auditions menées par la commission d'enquête sénatoriale à laquelle j'ai participé ont mis en lumière l'importance d'une réglementation environnementale exigeante et la nécessité de doter les services de contrôle de moyens adéquats.

Il en est de même de la nécessité de mettre en place un suivi sanitaire rigoureux à long terme de toute la population qui a été touchée par cet incendie exceptionnel, d'autant qu'à ce jour des incertitudes demeurent sur les conséquences sanitaires et environnementales.

Votre prédécesseur a restreint la possibilité de lancer ce suivi sanitaire de la population, le suspendant à la réalisation d'enquête sur le suivi environnemental ou à la découverte d'un risque sanitaire avéré.

En matière de suivi épidémiologique des populations exposées à un enjeu de santé publique, il me semble que le principe de précaution doit prévaloir même lorsque l'atteinte à la santé publique ne fait pas l'objet d'une certitude scientifique.

Les doutes sur la toxicité chronique des fumées émises lors de l'incendie sont à mon sens un critère suffisant pour enclencher le suivi sanitaire. Une enquête publique a bien été menée par Santé Publique France à l'été 2020, sur un échantillon de 10 000 personnes, mais celle-ci visait à appréhender le ressenti des populations au détriment de données plus exhaustives qui pourraient être obtenues en s'appuyant sur la santé déclarée des sondés.

Comme le préconise le rapport de la commission d'enquête sénatoriale, il est urgent d'ouvrir, à l'échelle du département de la Seine-Maritime, deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux et l'autre aux malformations congénitales. Ils doivent couvrir à minima les cantons exposés aux fumées, mais pourraient également être étendus à l'ensemble du département de façon à offrir une comparaison entre les populations se trouvant immédiatement sous le nuage et celles qui ont été moins directement exposées.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en considération ces arguments, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous  
—

  
Céline BRULIN